

Communiqué de presse

**Perte de pouvoir d'achat :
Les personnels navigants techniques de l'ESMA appelés à cesser le travail**

Mauguio, le 12 décembre 2016 - Depuis 10 ans, l'École Supérieure des Métiers de l'Aéronautique (ESMA), qui forme de futurs pilotes de ligne, est confrontée à de nombreuses difficultés dont un redressement judiciaire. Les personnels navigants techniques ont activement participé à sa sauvegarde en acceptant, entre autres, une baisse de leur rémunération de l'ordre de 20 %. Durant cette période, les seules évolutions salariales acquises l'ont été par la seule prise en compte de l'ancienneté de personnels fidèles et très attachés à leur école.

Il y a quelques mois, alors que les négociations annuelles obligatoires (NAO) étaient en cours, les nouveaux actionnaires affirmaient qu'un retour à l'équilibre était envisagé dès 2016. Pourtant, dans le même temps, l'ESMA invitait ses personnels navigants à étudier une évolution de leurs conditions et de leur rythme de travail, leur demandant davantage d'efforts et de flexibilité (augmentation du temps de travail et des amplitudes horaires notamment).

Ouverts au dialogue, les représentants des pilotes ont demandé la prise en compte des efforts consentis, tout particulièrement la perte d'un tiers de leur pouvoir d'achat en une décennie – jusqu'à 20 % de baisse de rémunération pour une inflation de plus de 11 % depuis 2007 – et requis une augmentation de rémunération.

A l'issue de leur rencontre, les représentants des navigants se sont vus opposer une fin de non recevoir par l'actionnaire principal de l'ESMA, ce dernier repoussant les discussions à fin 2017 et les conditionnant aux futures performances économiques de l'école. Et de préciser que « *si un effort devait alors être fait, il le serait sous forme de prime exceptionnelle en 2017* ».

En conséquence, devant cette fermeture à un quelconque dialogue, les représentants du SNPL se voient contraints d'appeler les personnels navigants techniques de l'ESMA à cesser le travail **du 12 au 13 décembre 2017** afin d'obtenir une amélioration de leurs conditions de travail et une nécessaire revalorisation de leur rémunération.

« Nous regrettons profondément que l'actionnaire principal de l'ESMA refuse d'entendre ses salariés et rejette une réévaluation salariale à court terme après des années de sacrifices qui ont largement impacté notre niveau de vie. Compte tenu des efforts consentis, nous ne pouvons désormais plus nous contenter d'hypothétiques « primes exceptionnelles », par nature incertaines et reposant uniquement sur le bon vouloir de nos dirigeants », indique Jean-Michel Choquert, Délégué Syndical SNPL.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter :
Jean-Michel Choquert, Délégué syndical SNPL - 06 21 71 30 41